

DATE DE
CONVOCACTION

06 Octobre 2025

N° 27.299.25/35

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 Octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Nombre de Conseillers

En exercice 26

Présents 20

Votants 24

Etaient présents :

Didier CRETOT, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Maxime HUMBERT (Arrivé à 19h), Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD,

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Florence DAMERON à Mr Marc ALBERT

Mr Abdelkader BENOUDA à Mr David PERREAU

Mme Sonia LEMASSON-BAUMANN à Mr Yann LEMASSON

Mr Jean Pascal LECOQ à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Mme Géraldine VALOUR

Objet :

**EVREUX PORTES
DE NORMANDIE :
Convention de
transfert de Maîtrise
d'Ouvrage
Travaux de voirie Rue
d'Aviron**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la reprise de la compétence voirie communale par le Conseil Communautaire de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE le 1^{er} janvier 2022

Vu la délibération du 23 juin 2025 actant l'attribution des marchés de travaux

Considérant que les cheminements doux piétons, vélos traversent le rue d'Aviron, voie dangereuse, il convient de sécuriser cet axe, longent la rue de la poste,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1^{er} : d'APPROUVER la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie nécessaires pour le programme « création de cheminements doux piétons et vélos » de EVREUX PORTES DE NORMANDIE vers la ville de GRAVIGNY, jointe en annexe

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y rapportant

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

